

Initiatives ministérielles

retraite. Je trouve cette mesure si mesquine que je n'arrive pas à comprendre le gouvernement.

Je ne dis pas que nous ne devons pas faire quelque chose pour combler le déficit ou rembourser notre dette. Mais il y a de meilleurs moyens de le faire. C'est à nous de comprendre que nous sommes écrasés sous ces 15 000 ou 16 000 pages de papasserie depuis vingt ans, et qu'il est temps d'offrir autre chose au Canada. On ne saurait trouver un groupe mieux assorti que les personnes âgées pour jeter les premiers fondements d'une réforme fiscale globale.

• (1330)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-28, dont mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, a si bien traité. En toute franchise, il s'en est mieux sorti que le gouvernement.

Comme vous le savez, au moins deux de ses amendements ont été acceptés par Votre Honneur alors que les 125 ou 128 amendements proposés à cette étape en particulier ont été, en fait, déclarés irrecevables. Selon moi, il faut rendre hommage à mon collègue pour l'excellent travail qu'il a effectué, et le gouvernement, pour sa part, devrait avoir honte de faire preuve de tant d'incompétence dans le cas de ce projet de loi.

En quoi consiste le projet de loi C-28? Il s'agit d'un projet de loi d'ensemble portant sur plusieurs questions. Nous nous penchons aujourd'hui plus précisément sur les dispositions concernant ce qu'on appelle la «récupération», mais cette mesure porte également sur plusieurs autres choses. Elle touche la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces au titre de l'enseignement et de la santé. Nous en avons parlé. Elle touche également la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi de l'impôt sur le revenu et diverses autres lois.

À ce stade-ci de l'étude du projet de loi, soit l'étape du rapport où des amendements sont présentés par des députés, nos travaux sont importants. C'est d'autant plus vrai du fait que le parti de la clôture, le Parti conservateur, en ayant recours à plusieurs reprises à l'attribution de temps et à la clôture, ce dont nous avons parlé hier, fait les manchettes des journaux. Notre éminent leader parlementaire, le député de Kamloops, a parlé de tactiques dictatoriales. Voilà la façon dont les personnes âgées sont traitées au Canada en vertu du projet de loi C-28.

Selon moi, il faut rendre hommage à ce sujet au député de Sault Ste. Marie et à notre leader parlementaire qui ont signalé aux Canadiens l'importance de ce projet de loi que le gouvernement a voulu faire adopter à la Chambre en même temps que la taxe des pleurs et des souffrances ainsi que toute une foule d'autres mesures, dans l'espoir de procéder sans problème à ce qu'on appelle—et je suis d'accord là-dessus—un changement fondamental dans la façon dont nous envisagerons l'universalité et les services sociaux à l'avenir.

Je veux m'arrêter brièvement sur la question de l'universalité. Il est facile pour le premier ministre d'affirmer que l'opposition souhaite aider les directeurs de banque et les Canadiens nantis et de demander pourquoi nous ne souscrivons pas à sa proposition qui tend à récupérer les pensions versées à certaines personnes âgées.

Quelles sont les raisons? Pourquoi défendons-nous l'universalité? Notre défense du principe de l'universalité découle de la raison pour laquelle nous avons bâti au Canada le type de société sur lequel nous pouvons compter—à savoir, du moins je l'espère, une société généreuse où les avantages offerts à tous ne sont pas remis en question par une poignée de personnes. Ce que j'entends par là, c'est tout le contraire du principe de l'universalité, parce qu'un petit segment de la population ne sera pas admissible. Qu'est-ce que cela signifie? Cela nous ramène au bon vieux temps des examens des ressources et autres vérifications du genre, bien avant mon arrivée à la Chambre.

Si nous voulons aider tous les Canadiens au moyen de mesures fiscales d'application générale et de transferts de revenus, la population fera la queue devant les services d'aide sociale pour subir un examen de ses ressources ou demander des prestations. Nous allons tous faire partie de Centraide désormais, puisque les personnes âgées devront faire appel à cet organisme de bienfaisance pour obtenir de l'aide du gouvernement et ce, malgré le temps qu'elles ont mis à bâtir notre pays et à travailler pour que nous puissions aujourd'hui jouir des ressources du Canada et exercer nos droits à la Chambre, même si ces droits sont bafoués à l'occasion et même trop souvent par le gouvernement actuel. Je voudrais vous citer un mémoire remis au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-28 et portant sur l'universalité et la récupération comme on l'appelle. Je crois que ce mémoire résume parfaitement bien les arguments qu'ont présentés les députés de ce côté-ci de la Chambre au gouvernement. J'espère que certains députés ministériels, et particulièrement ceux qui comptent des personnes âgées parmi leurs électeurs, écouteront attentivement les pas-